

## VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.  
Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation.

	PRESTATION	MONTANT UNITAIRE HT	TAUX TVA	VOLUME	TOTAL HT	TOTAL TTC
FORMATION	Frais de dossier	66,67 €	20%	1	66,67 €	80 €
	Fournitures pédagogiques	25 €	20%	1	25 €	30 €
	Formation	44,17 €	20%	8	353,33 €	424 €
	Autre : Heure complémentaire	44,17 €	20%			53 €

A titre informatif, vous avez ici la somme des prestations à l'unité.  
Nous vous proposons cette formation pour un forfait à prix minorés, soit un forfait à 250 €

<b>TOTAL TTC</b>	<b>534 €</b>
------------------	--------------

**Forfait: 250 €**

Dates des prochaines sessions :

Les dates de formations se prévoient avec Thomas directement

Documents à fournir à l'inscription : 2 photos d'identité, justificatif d'état civil (si candidat mineur),  
Attestation Scolaire de Sécurité Routière ASSR.

Informations complémentaires :

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation.  
Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation.  
Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route;  
l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux  
à la conduite automobile.

Réf. AM3DP00\_8-0219



Informations

# Permis AM



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis.  
Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ?  
Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : **Hélène**  
Téléphone : **03.28.60.67.54** E-mail : **automotoecole.triple.r@gmail.com**



Cachet de l'auto-école



HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi	15h - 19h
Mardi	15h - 19h
Mercredi	16h - 19h
Jeudi	15h - 19h
Vendredi	15h - 19h
Samedi	10h - 12h

## LE PERMIS AM

### DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

### QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.



Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

### ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

### BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Cyclomoteur	Quadricycle léger	
<b>Âges</b>	<b>14 ans</b>		
<b>Nombre de roues</b>	2 roues	3 roues	4 roues
<b>Définition</b>	L1e	L2e	L6e
<b>Vitesse</b>	≤ 45 km/h		
<b>Cylindrée ou Puissance</b>	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
<b>Poids à vide</b>	-	< 350 kg	
<b>Restriction</b>	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		

## LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
<b>1</b>	<b>30 minutes</b>	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.</li> <li>Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.</li> </ul>
<b>2</b>	<b>Minimum 1 h</b> ①	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
<b>3</b>	<b>30 minutes</b>	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.</li> </ul>
<b>4</b>	<b>Minimum 3 h</b> ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.</li> </ul>
<b>5</b>	<b>Minimum 1 h</b> ②	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.</li> </ul>

① Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

② La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.